



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Extension n°2 de l'ancien cimetière

Concession n°3004 - DINVAUX

Délivrée le 17/12/1979 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Marguerite DINVAUX ,  
Adolphe DINVAUX , Robert DINVAUX

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023 , régulièrement *publié dans la presse locale , sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police .

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

### ***monument en train de basculer vers l'avant***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire

La fiche détaillée de la concession est joint en annexe du présent procès-verbal qui a été publié le

26/07/2023



**CONCESSION N°: 3004**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**  
**DINVAUX**

**Date d'acquisition :** 17/12/1979 **Cimetière :** Extension n°2 de l'ancien cimetière

**Etat général:** monument en train de basculer vers l'avant

**Superficie :** 5 M<sup>2</sup> **Durée de la concession :**cinquantenaire

**Description de la concession :** caveau en granit

**Objets funéraires :** plaque

**Liste des défunts inhumés (connus) :** Marguerite DINVAUX , Adolphe DINVAUX ,  
Robert DINVAUX

***Observations :***

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

**➤ Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Acte de concession

F

## CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

MAIRIE D'AULNAT

CANTON EST DE CLERMONT-FD

Le Maire de la commune D'AULNAT

PUY DE DÔME Vu la demande présentée par M ANDRÉ DINGLAUX  
André 13, rue de la République

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de : à famille

Concession N° 4  
N° du Plan 204  
nouveau indice

**ARRÊTÉ :**

Article premier. — Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur sus-visé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession cinquante ans à compter du 31-8-79 de 5 m<sup>2</sup> mètres superficiels.

Art. 2. — Cette concession est accordée à titre de <sup>(1)</sup> :  
— concession nouvelle ;  
— ~~renouvellement d'une concession accordée le~~  
~~et expirant le~~ ;  
— ~~conversion de la concession accordée le~~  
~~et expirant le~~ ;

Art. 3. — La concession est accordée moyennant la somme totale de  mille cinq cent qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° 1014/4 du 12-11-79

Art. 4. — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeureront à la charge du titulaire de la concession.

Art. 5. — Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 19 septembre 1979  
Le Maire,

L'acquéreur,  
André Dinglaux

(1) Rayer les mentions inutiles.

DUPLICATA

Visa pour Timbre et Enregistré à Clermont-Ferrand 40-8-631  
le 21 SEP 1979 N° 420 Case 9  
Reçu quatre cent cinquante francs de André Dinglaux  
Droits 25F  
Visa pour Timbre 20F

Le Receveur de l'Enregistrement,  
Haingflet

EXEMPLAIRE DESTINE  
A LA MAIRIE

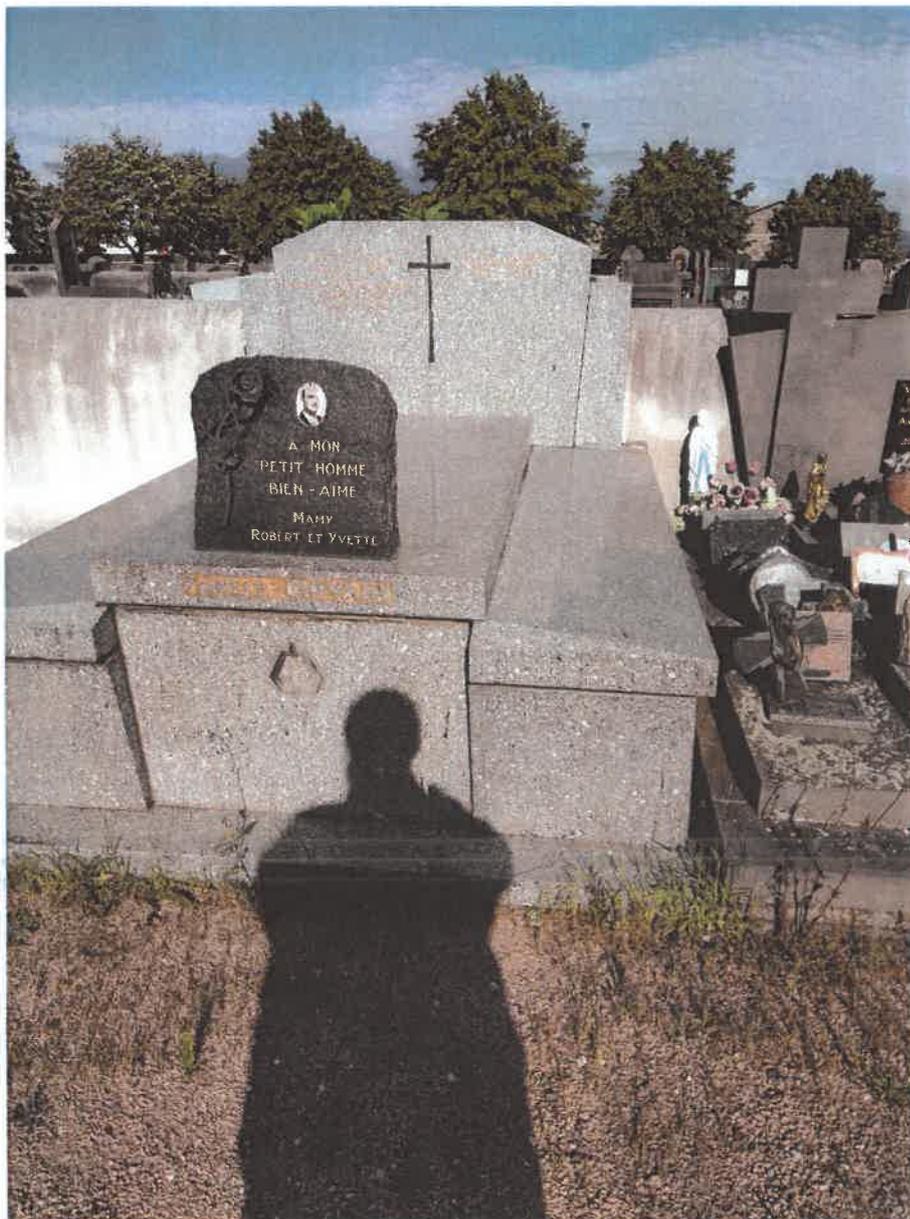
2016



2023



☞ Photographie du PV du 25/07/2023





Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°3004



